

Après avoir fait un tour de table et rappelé les travaux de l'année passée (essentiellement l'état d'urgence), la commission a travaillé sur le colloque droit public qui se tiendra à Lyon le 23 mars 2018.

S'agissant du colloque de droit public, nous en sommes encore au tout début, donc le contenu n'est pas encore très affiné.

Mais en gros, le titre retenu est "Les outils du droit européen devant le juge administratif".

La matinée serait consacrée à des débats portant plutôt les outils du droit communautaire et conventionnel sous un angle procédural / contentieux en évoquant notamment les thèmes suivants : le contradictoire, l'égalité des armes, la preuve, la notion de bonne foi de l'administration, l'utilisation de la question préjudicielle.

Nous avons pensé à trois intervenants pour cette première partie : un magistrat français, un avocat européen (allemand ou italien?) et une association (A.I.R.E. Centre, peut-être Nuala Mole?).

L'après-midi serait consacrée à une table-ronde sur la place du droit européen dans trois contentieux : droit de l'environnement (proposition d'intervenants : Louis Cofflard et Marc Clément), droit de la fonction publique (proposition d'intervenant : Joao Viegas) et droit pénitentiaire (proposition d'intervenant : Hugues de Suremain).

Nous avons pensé à Danièle Lochak pour les propos introductifs, afin d'ouvrir la réflexion. Notre idée est d'avoir un début de colloque davantage axé sur la science administrative / sociologie. Le nom de Valérie Lozac'h a également été évoqué.

*Florian Borg*